

pieds), à Selkirk (Man.) sur la rivière Rouge, et l'écluse de Poupore (P.Q.). Quelques petites écluses relèvent des autorités provinciales.

En 1959, 51,076,132 tonnes de fret et 30,559 bateaux ont emprunté les canaux, au regard de 35,096,587 tonnes et 27,451 bateaux en 1958. En plus des bateaux de fret et de passagers, des milliers de plaisanciers ont passé par les canaux. Les navires éclusés à Sault-Sainte-Marie en 1959 ont transporté 193,721 passagers, comparativement à 139,729 en 1958.

7.—Longueur des canaux et dimensions des écluses relevant de la Voie maritime du Saint-Laurent et du ministère des Transports

Nom	Situation	Longueur du chenal ¹	Écluses			
			Nombre	Dimensions minimums		
				Longueur	Largueur	Profondeur
		milles		pieds	pieds	pieds
Canaux de la Voie maritime²						
Route principale						
Rive sud.....	Montréal à Caughnawaga.....	20	2	766	80	30
Beauharnois.....	Melocheville au lac Saint-François.....	15	2	766	80	30
Iroquois.....	Iroquois Point.....	1	1	766	80	30
Welland.....	Port Weller (lac Ontario) à Port Colborne (lac Érié).....	27.60	8	859	80	30
Sans péage						
Lachine.....	Montréal à Lachine.....	8.74	5	270	45	14
Cornwall (non par le canal).....	Cornwall à la bouchure.....	3.50	4	270	43.67	14
Sault-Sainte-Marie.....	Rapides de St. Mary's (Sault-Sainte-Marie).....	1.38	1	900	60	18.25
Canaux du ministère des Transports						
Région de l'Atlantique						
Canso.....	Chaussée de Canro (N.-É.).....	0.70	1	820	80	28
Saint-Pierre.....	Baie Saint-Pierre aux lacs Bras-d'Or, Cap Breton (N.-É.).....	0.50	1	300	47.4	17
Richelieu						
Saint-Ours.....	Saint-Ours (P.Q.).....	0.12	1	339	45	12
Chambly.....	Chambly à Saint-Jean (P.Q.).....	11.78	9	120.5	23.25	6.5
Rivières Outaouais et Rideau						
Sainte-Anne.....	Confluent du Saint-Laurent et de la rivière Outaouais.....	0.12	1	200	45	9
Carillon.....	Rapides de Carillon, rivière Outaouais.....	0.94	2	200	45	9
Grenville.....	Rapides du Long-Sault, rivière Outaouais.....	5.94	5	200	45	9
Rideau.....	Ottawa à Kingston.....	123.53	47	134	33	5.5
	Lac Rideau à Perth (embranchement de Tay).....	6.82	2	134	33	5.5
Lac Ontario à la baie Georgienne						
Trent.....	Trenton à l'écluse de Peterborough, Peterborough.....	88.74	18	175	33	8 ³
	Écluse de Peterborough à Swift Rapids.....	135.71	24	134	33	6
	Swift Rapids à Big Chute.....	8.00	—	—	—	4
	Big Chute à Port Severn.....	8.11	1	100	25	6
	Lac à l'Esturgeon à Lindsay (embranchement de Scugog).....	10.00	1	142	33	6
	Lindsay à Port Perry (embranchement de Scugog).....	25.00	—	—	—	4.5
Murray.....	Isthme de Murray—Baie de Quinté.....	7.53	—	—	—	8.5 ⁴

¹ La profondeur minimum des canaux de la Voie maritime est de 27 pieds et leur largeur minimum, de 200 pieds. ² Le canal Wiley-Dondero et deux écluses près de Massena (N.Y.) sont en territoire américain; leurs dimensions sont à peu près les mêmes que l'équipement canadien. ³ Les navires tirant plus de six pieds doivent annoncer leur passage. ⁴ Lorsque le lac Ontario est à une altitude de 243 pieds.